



# Un organe pour défendre la Constitution

*Le Parti Évangélique veut instituer une «Commission des valeurs» et propose une charte de neuf «valeurs»*

**L'**idée n'est pas nouvelle mais elle pose une bonne question à la classe politique: faut-il, oui ou non, créer une commission pour garantir que les nouvelles lois respectent la Constitution et l'esprit de son préambule?

En lançant sa campagne «Valeurs de vie» mi-mars, le Parti Évangélique (PEV) propose ni plus ni moins que la création d'une Commission des valeurs. Des pasteurs, des chrétiens actifs dans la société mais aussi des représentants de partis politiques et autres juristes constitueraient ce groupe dont le rôle serait d'analyser les travaux des parlementaires fédéraux. «Dans l'esprit de notre proposition, il serait bien que les membres de ce groupe soient chrétiens ou qu'ils partagent au moins les valeurs de la Constitution et son héritage chrétien», explique Joël Blunier, secrétaire général du PEV.

## L'idée n'est pas nouvelle

L'idée avait été soumise une première fois par l'ancien Conseiller national Otto Zwygart en 1999, sans succès. Mais les responsables du parti confessionnel n'en démordent pas. Ils sont convaincus que la Suisse aurait tout à gagner de cette réforme institutionnelle.

## Pas de Cour suprême

Aujourd'hui le système politique suisse ne peut rien faire contre des lois votées par le parlement en complète contradiction avec la Constitution, comme l'impôt forfaitaire, pour ne citer qu'un exemple. «Seul un

*cas de jurisprudence peut mettre en évidence la non-constitutionnalité d'une loi»,* précise le porte-parole du PEV. Sans pouvoir cependant la remettre en question.

Contrairement à la majorité de ses voisins ou des États-Unis, le Tribunal fédéral (sorte de Cour suprême) ne peut corriger le travail du parlement. L'explication est à chercher dans une claire séparation des pouvoirs et dans la création de la Suisse, née de la volonté des cantons. Ces derniers se sont toujours montrés réticents face au pouvoir centralisateur et désireux de défendre leur autonomie.

Mais «que se serait-il passé si l'Allemagne des années 30 avait disposé d'une telle institution?», interroge Joël Blunier. Ce dernier pense qu'elle aurait sans doute réagi devant les entraves à la Constitution du mouvement national-socialiste d'Adolf Hitler.

Jean-Pierre Graber, expert en politique, pense que l'idée du PEV est bonne pour autant que ladite commission se limite à vérifier la constitutionnalité des lois. En 1999,

la commission des affaires juridiques fédérales avait déjà mis en garde contre un déséquilibre entre les pouvoirs politique et judiciaire en faveur de ce dernier.

## Un engagement, une pétition

L'idée du PEV aboutira-t-elle? Dans un premier temps la campagne des valeurs du PEV entend sensibiliser la population à neuf valeurs de base pour que la Suisse aille mieux (*voir encadré*). «L'engagement individuel est plus important que tout le reste, car il est à la base d'un changement durable de la société», défend Joël Blunier.

CHRISTIAN WILLI

## L'engagement

**Crédibilité:** Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis.

**Responsabilité:** Je prends ma vie en main. Je me préoccupe de mon prochain.

**Autolimitation:** Je connais mes limites et j'ai de l'égard pour autrui.

**Estime:** J'ai de l'estime pour chaque être humain, avec ses forces et ses faiblesses.

**Justice:** Je m'engage pour le droit de mon prochain.

**Solidarité:** Je prends part aux besoins des autres.

**Durabilité:** Je préserve l'environnement pour les générations à venir.

**Ténacité:** Je sais ce que je veux.

**Paix:** Je recherche la réconciliation avec Dieu, avec moi-même et avec mon prochain.